

Vu pour être annexé à la délibération
DEL2024_023 du Conseil municipal en date du
22 mars 2024.

VEIGY-FONCENEX



PORTE DE FRANCE

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Jean-Marc LHERMET

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2024

Conseil Municipal du 22 mars 2024



INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2024.

Les éléments budgétaires structurants pour 2024, tant sur le plan national que sur le plan local ont ainsi été évoqués.

Le budget primitif pour 2024 que nous examinons aujourd'hui constitue la déclinaison concrète et chiffrée du DOB.

Ce budget 2024 est le 4^{ème} de la mandature et le premier à être élaboré dans le cadre de la norme comptable M57.

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, le budget primitif 2024 de la commune reprend notamment les priorités définies par la Municipalité et les déploie dans des actions concrètes :

- La jeunesse et la petite enfance : Il s'agira tout d'abord de travaux importants dans le bâtiment ABC en réalisant une extension de l'accueil périscolaire. Ceci permettra de répondre à la nouvelle réglementation en matière d'accueil périscolaire et de faire face à l'augmentation des effectifs.
Par ailleurs la crèche municipale Arc-en-Ciel va également s'agrandir afin de pouvoir accueillir huit berceaux supplémentaires.
Enfin, un local dédié à l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans situé aux Roseaux ouvrira ses portes.
- La culture, la vie associative et les loisirs : Une halle couverte sera construite en lieu et place du chapiteau en toile afin d'accueillir le marché, des concerts, des spectacles ou encore des activités associatives.
Par ailleurs, la commune poursuit son engagement en faveur des associations via les subventions qu'elle leur octroie mais aussi à travers la mise à disposition de locaux pour certaines d'entre elles.
Enfin, un programme culturel particulièrement étoffé est proposé aux administrés en 2024.
- L'entretien de la voirie et du patrimoine de la commune : Les études concernant la rénovation de la maison communale et l'église seront lancés en 2024.
Par ailleurs, l'entretien de la voirie communale se poursuit avec la prévision des études pour les travaux de la route des Mermes et de l'impasse Verdaine. Les travaux de la place de la Fruitière ainsi que la voie piétonne Mardassons seront lancés.

Malgré des contraintes extérieures importantes (conflit entre l'Ukraine et la Russie qui entraîne une augmentation des prix de l'énergie, des fournitures, de l'alimentation...), le budget 2024 a été construit sans procéder à une hausse des taux de taxes foncières.

1. LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Le budget de la commune de Veigy-Foncenex représente un volume total de crédits de 12 940 751,46 € en 2024 contre 14 771 559,19 € en 2023. Ce montant inclut l'ensemble des opérations comptables y compris les opérations d'ordre, c'est-à-dire ne donnant pas lieu à un encaissement ou un décaissement (comme la constatation des amortissements par exemple). Il inclut également les reports de 2023.

En ne considérant que les opérations dites « réelles », le total du budget primitif 2024 est de 10 977 868,69 €.

Le résultat de clôture de l'année 2023 sera intégré lors du vote du budget supplémentaire, à la suite du vote du compte administratif 2023.

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes courantes nécessaires aux activités des services de la commune et permettent de faire fonctionner les services publics communaux.

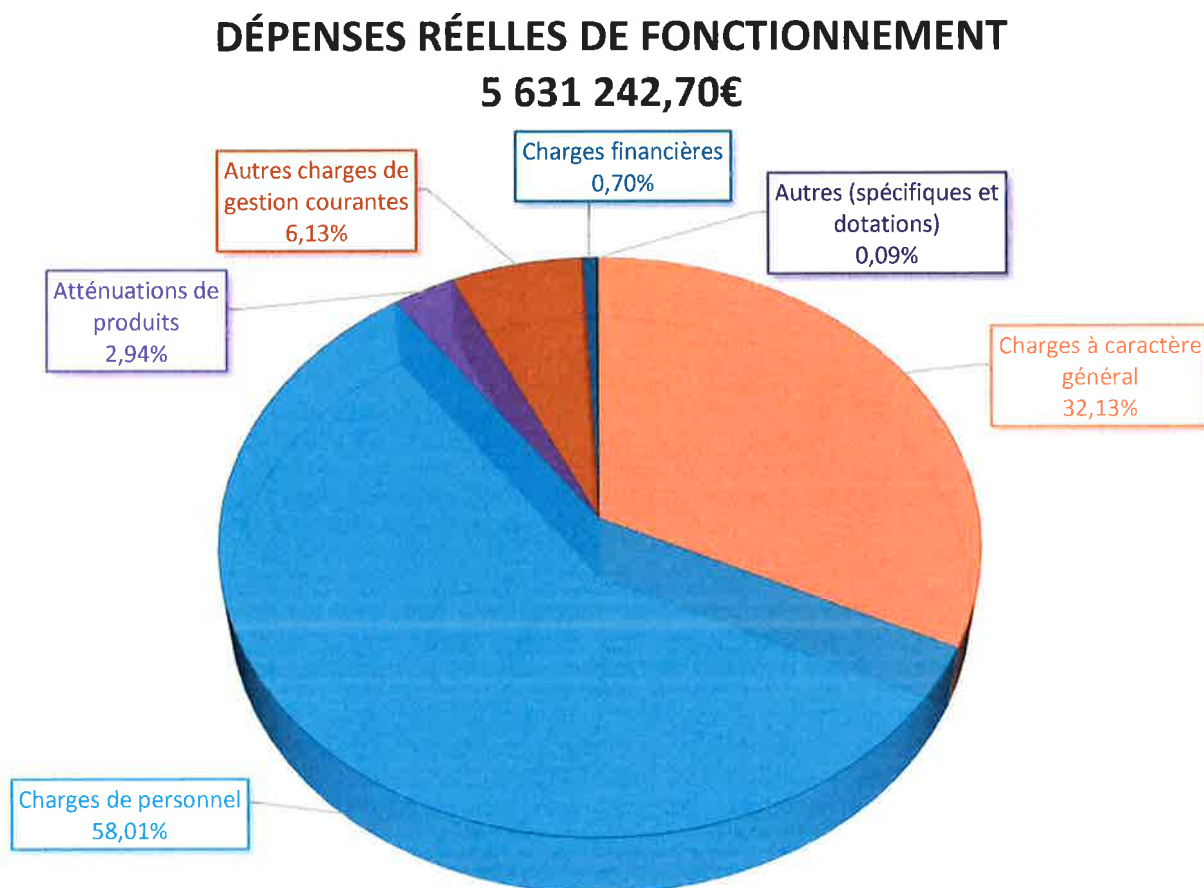
Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à **6 749 377,58 €** (opérations réelles et d'ordre).

L'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles est prévue à hauteur de 781 852,64 €. Ce montant est affecté à la couverture des dépenses d'investissement (remboursement du capital de la dette et dépenses d'équipement).

A) Les dépenses de fonctionnement

Le volume global des dépenses réelles prévisionnelles d'un montant de **5 631 242,70€** affiche une augmentation de 5,7% par rapport au budget primitif de 2023, notamment en raison de l'augmentation des charges de personnel.

La volonté de la commune de maintenir un autofinancement adapté impose une vigilance constante sur l'évolution des dépenses de fonctionnement.



- **Charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses de consommables et petites fournitures, d'énergie et de fluides, les locations, l'entretien du patrimoine, les assurances, les honoraires, les frais de télécommunications, l'ensemble des prestations de service ainsi que les rémunérations d'intermédiaires.

Le chapitre des charges à caractère général est budgété pour **1 809 279 €**. Il est en diminution de 1 69 566 € par rapport au BP 2023 (soit -8,59%).

En 2024, la principale explication de cette diminution résulte de la volonté de la commune de maintenir un niveau de dépenses correct. Cette prévision s'appuie sur le réalisé des dépenses de fonctionnement de 2023, tout en prenant en compte le niveau d'inflation, notamment sur les fluides.

- **Charges de personnel (chapitre 012)**

Les charges de personnel sont composées des rémunérations de l'ensemble des agents de la collectivité et des différentes cotisations y afférent.

Avec une inscription au budget primitif 2024 de **3 266 670,85 €** (premier poste de dépense du budget), ce chapitre connaît une augmentation de 18,27 % par rapport au BP 2023.

Les charges de personnel sont fortement touchées par les mesures réglementaires appliquées en 2023 mais dont l'impact se ressent en année pleine sur 2024. Il s'agit des mesures suivantes :

- revalorisation de l'indice minimum de traitement en lien avec l'augmentation du SMIC à compter du 1^{er} mai ;
- revalorisation du point d'indice de +1,5% au 1^{er} juillet 2023 ;
- mesure spécifique relative aux agents se situant dans les échelons inférieurs.

De nouvelles mesures réglementaires viendront impacter le budget en 2024 :

- Ajout de 5 points d'indice majoré au 1^{er} janvier ;
- Application de l'indemnité résidence ainsi que le rappel du mois de décembre 2023.

Parmi les éléments de variation, on peut citer également l'indicateur GVT (Glissement Vieillesse Technicité) représentant les avancements de grade et d'échelon.

Dans les mesures internes, le versement d'une prime exceptionnelle liée au pouvoir d'achat en avril ainsi qu'une revalorisation de l'IFSE impactent les crédits prévisionnels de 2024.

Enfin, le renforcement des effectifs (notamment avec le recrutement d'une DGA, d'un agent des services techniques ou encore d'un agent pour le service jeunesse) vient compléter l'explication de cette augmentation.

- **Autres charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les subventions, les indemnités et frais de mission des élus, les pertes sur créances irrécouvrables ou encore les dépenses liées aux licences informatiques. Avec le passage à la nomenclature M57, ce chapitre intègre également les subventions exceptionnelles.

Les dépenses de ce chapitre représentent **345 323,73 €** en 2024.

La volonté de la commune est de proposer un soutien financier important à destination des associations du territoire. Ainsi, l'enveloppe qui leur est dédiée atteint 155 000 € en 2024 (+ 30 038 € par rapport au BP 2023). Il s'agit d'une prévision car au moment de fixer le budget, l'enveloppe

définitive n'était pas encore validée.

Par ailleurs, la subvention accordée au CCAS est de 24 587,73 € en 2024 contre 18 250 € en 2023. Cette augmentation résulte d'un don que le CCAS avait perçu en 2023. Cette subvention permettra notamment de poursuivre les actions en faveur des administrés : repas et colis pour les aînés, aides d'urgence, fête des mères... Le CCAS entend également poursuivre son engagement envers la fondation « Octobre Rose ». Parmi les nouveautés, on note la mise en place d'une remise à niveau du permis de conduire pour les aînés ou encore le projet d'« école des parents » qui prévoit notamment des conférences.

- **Charges financières (chapitre 66)**

Les charges financières correspondent aux dépenses effectuées par la commune pour s'acquitter des intérêts des emprunts qu'elle a souscrit.

Les charges financières sont prévues à hauteur de **45 221 €** en 2024, soit une diminution de 36,34 % par rapport au BP 2023. Cette baisse s'explique par le remboursement anticipé d'une première partie des emprunts en 2023 souscrits auprès du Syane et par le fait que la commune ne s'est pas endettée en 2023.

- **Atténuations de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre est tout d'abord composé du versement au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui devrait s'élever à 32 000 € en 2024.

Par ailleurs, la Ville est assujettie au prélèvement SRU pour un manque de logements sociaux à hauteur de 60 000 €. Le prélèvement effectué en 2024 est calculé à partir des dépenses réalisées en 2022.

Le troisième versement correspond à l'attribution de compensation au profit de Thonon Agglomération dans le cadre du transfert de compétences pour un montant de 67 000 €.

- **Charges spécifiques (chapitre 67)**

La nomenclature M57 prévoit que seuls les crédits relatifs aux annulations de titre sur exercices antérieurs sont inscrits au chapitre 67. Pour 2024, le montant prévisionnel est de **3 000 €**. Les autres dépenses qui composaient le chapitre des charges exceptionnelles ont été intégrées au chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

- **Dotations aux provisions et dépréciations (chapitre 68)**

Il s'agit de l'inscription de crédits pour prévoir notamment le montant du non-recouvrement des créances des utilisateurs des services publics de la commune. Ces provisions doivent obligatoirement être inscrites au budget.

- **Virement à la section d'investissement (chapitre 023) et dotation aux amortissements (chapitre 042)**

Le virement de la section de fonctionnement à l'investissement est de **781 852,64 €** (crédits provisoires en attendant l'inscription des résultats lors du Budget Supplémentaire).

La dotation aux amortissements s'élève à **336 282,24 €** (contre 313 533,72 € au BP 2023).

B) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **6 641 139,58 €**. Elles diminuent de 9,36% par rapport au budget primitif de 2023.

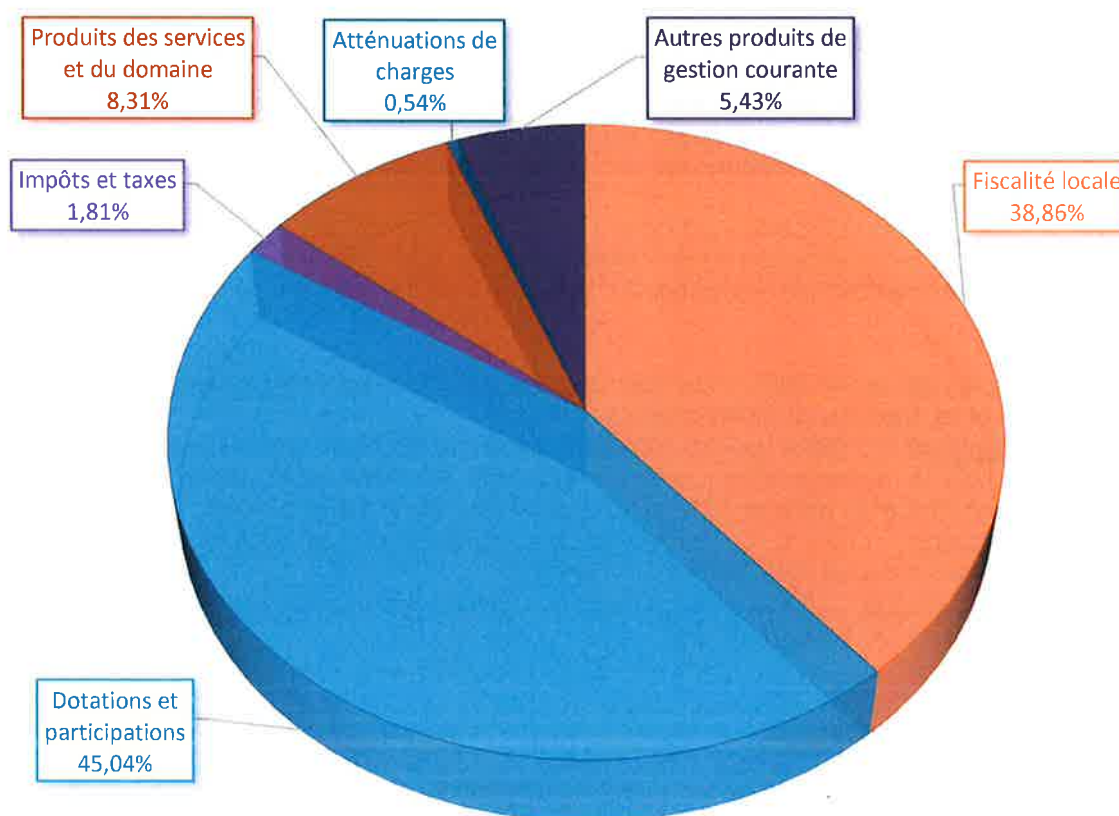
Cette diminution n'est pas révélatrice de l'évolution des recettes car en 2023, il avait fallu inscrire une recette provisoire d'équilibre (dans l'attente de l'affectation du résultat de l'exercice 2022) de 1 213 819,86 € alors que cette écriture n'est que de 268 927,58 € en 2024. En excluant cette écriture provisoire, les recettes augmentent entre 2023 et 2024.

Cette augmentation est principalement portée par la fiscalité directe (taxes foncières) via la dynamique des bases, les taux d'imposition restant constants.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 108 238 € en 2024.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

6 641 139,58€



- **Les produits des services et du domaine (chapitre 70)**

Les recettes de ce chapitre correspondent aux recettes générées par l'activité des services communaux et l'exploitation du patrimoine. Elles s'élèvent à **552 000 €** en 2024 contre 538 690 € inscrits au BP 2023. On observe donc une hausse de 13 310 € (+2,47 %).

Les produits des services se répartissent notamment de la manière suivante :

- Restauration scolaire : 230 000 €
- Activités périscolaires : 120 000 €
- Centre de loisirs : 70 000 €
- Espace jeunes : 2 000 €
- Crèche municipale : 80 000 €
- Médiathèque : 3 500 €
- Billetterie des spectacles : 3 000 €
- Concessions/cimetière : 6 000 €
- Autres services divers (RODP, remboursement de frais par le BA Parkings...) : 34 500 €

- **Fiscalité locale (chapitre 731)**

La nomenclature M57 vient scinder l'ancien chapitre 73 de la nomenclature M14 en le décomposant en deux entités :

- Chapitre 73 : Impôts et taxes
- Chapitre 731 : Fiscalité locale

Les crédits inscrits au chapitre 731 sont estimés à **2 581 000 €**.

Le produit de la fiscalité directe est inscrit pour un montant de 2 500 000 € au BP 2024 contre 2 395 894 € au BP 2023. Il est donc en hausse de 104 106 €.

Alors que les taux d'imposition des taxes foncières (bâties et non bâties) restent stables en 2024, cette augmentation entre le BP 2023 et le BP 2024 s'expliquent de plusieurs manières.

Tout d'abord, la Municipalité a institué une majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à hauteur de 60%.

Par ailleurs, en 2024, les bases fiscales vont connaître une augmentation car leur évolution légale est calculée en fonction de la variation entre l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) enregistré entre novembre 2022 et novembre 2023 (source INSEE). Ainsi, l'évolution légale est égale à 3,9% en 2024.

Les autres taxes prévues au BP 2024 (correspondant à la fiscalité indirecte) atteignent un montant total de 81 000 € et se répartissent sur les postes suivants :

- La taxe sur l'électricité : 75 000 € (contre 100 000 € inscrits au BP 2023). Cette diminution s'explique par la prévision d'une consommation moins importante de l'électricité sur le territoire. Cette consommation constituant la base de la taxe, la recette sera donc moins élevée.
- Les droits de place : 1 000 €. Cette enveloppe correspond aux recettes versées par les commerçants/artisans présents sur le marché le vendredi.
- Les autres fiscalités locales : 5 000 €. Elles correspondent aux rôles supplémentaires qui sont ajoutés par le service des impôts en cours d'année.

- **Impôts et taxes (chapitre 73)**

Ce chapitre comptabilise des recettes à hauteur de **120 000 €**. Elles sont uniquement constituées du produit des droits de mutation. La diminution de 8 675 € par rapport au BP 2023 correspond au réalisé de 2023.

- **Dotations et participations (chapitre 74)**

Les recettes de ce chapitre atteignent **2 991 155 €**, soit un montant en hausse de 8,49 % par rapport à celui inscrit au BP 2023 (2 757 000 €). Elles sont composées des dotations suivantes :

- La Compensation Financière Genevoise (CFG) est estimée à 2 540 000 € en 2024 contre 2 516 000 € inscrits en 2023.
- Les allocations compensatrices relatives à la fiscalité directe (taxes foncières) versées par l'État sont estimées à 7 155 € (équivalentes à 2023).
- La contribution de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) au fonctionnement des services de la commune devrait atteindre 162 000 € dans le budget 2024. C'est 62 000 € de plus que ce qui avait été inscrit au BP 2023. Cette participation correspond aux sommes perçues pour le soutien aux structures d'accueil de la crèche, du centre de loisirs, des activités périscolaires et à l'espace jeunes.
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : les crédits inscrits s'élèvent à 195 000 € contre 262 553 € en 2023 afin de correspondre davantage au réalisé.
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est estimée à 60 000 € en 2024, contre 45 000 € inscrits en 2023.
- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est estimé à 25 000 € en 2024 contre 27 000 € inscrits en 2023.
- Les autres participations (dotation mise sou pli, indemnités régisseur de police...) sont estimées à 2 000 €. Il s'agit du même montant que celui inscrit en 2023

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Ce poste, dont le montant s'élève à **360 927,58 €** concerne les loyers correspondant au parc privé de la commune pour un montant de 92 000 €.

Une enveloppe de 264 927,58 € qui correspond à une écriture d'équilibre provisoire en attendant l'affectation du résultat de l'exercice 2023. En 2023, cette écriture provisoire avait été inscrite au chapitre 77 mais du fait de la mise en œuvre de la nomenclature M57, les produits exceptionnels ont été en grande partie basculés vers ce chapitre 75 des produits de gestion courante. C'est le cas notamment des recettes perçues par la commune pour le remboursement de ses sinistres (4 000 € inscrits en 2024 contre 5 150 € en 2023).

- **Atténuations de charges (chapitre 013)**

Ce poste comprend les remboursements de frais de personnel et des charges de sécurité sociale pour un montant de **36 057 €**. C'est un montant équivalent à ce qui avait été inscrit en 2023.

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget principal de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes à **6 191 373,88 €** (opérations réelles et d'ordre comprises).

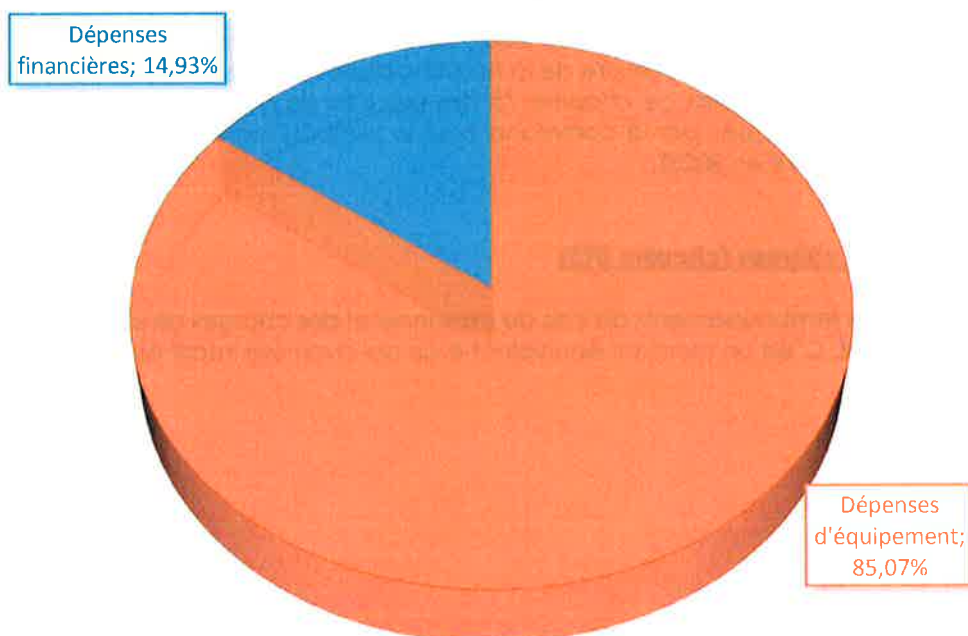
A) Les dépenses d'investissement

Les crédits inscrits en dépenses réelles d'investissement sont de **5 346 625,99 €** au BP 2024 (-2 039 791,34 € par rapport au BP 2023). Ce programme d'investissement ambitieux s'attache tout autant à l'entretien du patrimoine de la commune, qu'à la réalisation de multiples projets dans les domaines culturels, éducatifs et de vie quotidienne.

Ces dépenses se décomposent entre les dépenses d'équipement d'un côté (4 548 416 €) et les dépenses financières de l'autre (798 209,99 €).

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

5 346 625,99 €



- Les dépenses financières

Les dépenses financières atteignent un montant de 798 209,99 €. Elles sont composées du remboursement du capital de la dette (299 229,99 €), du remboursement anticipé des emprunts souscrits auprès du Syane (332 090 €), des frais engendrés par des opérations de portage foncier avec l'EPF (1 59 890 €), un versement au titre de la taxe d'aménagement (5 000 €) et des frais de restitution des cautions si un locataire quitte les locaux appartenant à la commune (2 000 €).

- **Les dépenses d'équipement :**

Les dépenses d'équipement sont tout d'abord composées des dépenses d'investissement qui sont répertoriées « **hors opérations** » et qui sont les suivantes :

- L'attribution de compensation d'investissement (chapitre 204) versée à Thonon Agglomération pour un montant de 54 119 €. Le montant inscrit en 2023 était équivalent.

- Les frais d'acquisition de terrains nus pour un montant de 218 000 € et qui correspondent aux prévisions d'acquisitions ci-dessous :

PAV route du Chablais	500,00 €
ZR Mardassons	7 000,00 €
Cheminement piétons Hermance	13 000,00 €
ZR Service Technique	90 000,00 €
Terrains agricoles CIAS	98 000,00 €
Frais notariés	8 840,00 €
TOTAL	217 340,00 €
Arrondi	218 000,00 €

- Les frais d'acquisition des terrains de voirie pour un montant de 30 000 € dont le détail est visible ci-dessous :

Trottoir route du Pont de l'Hermance	2 500,00 €
Plan d'alignement (Verdaine, Bois, Béro, Pont de l'Hermance) SAFACT	13 000,00 €
Plan d'alignement Cornette SAFACT	12 000,00 €
Frais notariés	2 200,00 €
TOTAL	29 700,00 €
Arrondi	30 000,00 €

- Les frais d'acquisition des bois et forêts pour un montant de 5 000 € dont le détail correspond au tableau ci-dessous :

Bois CIAS	4 500,00 €
Frais notariés	360,00 €
TOTAL	4 860,00 €
Arrondi	5 000,00 €

- Les frais d'acquisitions des immeubles de rapport pour un montant de 74 000 € et qui correspondent à l'achat du local qui accueillera l'espace jeunes au promoteur immobilier Novalys ainsi que les frais de notaires associés.

Le deuxième volet des dépenses d'équipement correspond aux dépenses classifiées en « **opérations** » dont le détail apparaît dans le tableau ci-dessous :

Libellé compte	BP 2023	BP 2024	Evolution BP 2024/BP 2023
25 - Acquisitions diverses	64 244,00 €	18 600,00 €	-71,05%
26- Mairie	181 230,00 €	20 000,00 €	-88,96%
28 - Espace ABC	60 516,16 €	16 810,00 €	-72,22%
30 - Place de la Fruitière	190 400,00 €	200 000,00 €	5,04%
34 - Vidéo protection	35 000,00 €	36 000,00 €	2,86%
37 - Points d'Apport Volontaire	62 000,00 €	30 000,00 €	-51,61%
39 - Réseau d'éclairage public	139 450,00 €	120 000,00 €	-13,95%
41 - Bâtiment du stade	5 000,00 €	30 000,00 €	500,00%
47 - Sécurité routière route des Voirons	70 000,00 €	0,00 €	-100,00%
49- Centre Technique Municipal	197 562,24 €	220 000,00 €	11,36%
50 - Crèche Arc en Ciel	631 642,00 €	10 000,00 €	-98,42%
54 - Parc des Vannées	40 000,00 €	20 000,00 €	-50,00%
57 - Ancienne Poste communale	99 568,00 €	120 000,00 €	20,52%
58 - Aires de jeux	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00%
59 - Salle d'animation	6 000,00 €	30 000,00 €	400,00%
61 - Sécurité routière Foncenex	35 000,00 €	45 000,00 €	28,57%
62 - Sécurité routière route des Mermes	25 000,00 €	55 000,00 €	120,00%
65 - Bâtiment le Damier	94 367,10 €	30 650,00 €	-67,52%
69 - Ecole élémentaire	77 000,00 €	14 237,00 €	-81,51%
70 - Aire de Loisirs	640 000,00 €	712 000,00 €	11,25%
75 - Eglise	73 000,00 €	95 000,00 €	30,14%
78 - Ecole maternelle	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
83 - Sécurité routière chemin des Cornettes	175 000,00 €	50 000,00 €	-71,43%
88- Sécurité routière Chemin de la Colombière	80 000,00 €	35 000,00 €	-56,25%
95 - Stade	28 000,00 €	70 000,00 €	150,00%
97 - Sécurité routière route des Gravannes	68 686,46 €	0,00 €	-100,00%
100 - Eaux pluviales	10 000,00 €	30 000,00 €	200,00%
101 - Réseaux d'électrifications	15 000,00 €	0,00 €	-100,00%
102 - Jardins de Veigy	10 000,00 €	5 000,00 €	-50,00%
103 - Voirie	733 053,12 €	391 000,00 €	-46,66%
104 - Budget participatif	71 512,80 €	50 000,00 €	-30,08%
105 - CMJ	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
106 - Rénovation énergétique	100 397,68 €	72 000,00 €	-28,29%
107 - Extension Périscolaire	600 000,00 €	912 000,00 €	52,00%
108 - Jardin partagé	12 000,00 €	5 000,00 €	-58,33%
109 - Plan Communal de Sauvegarde (PCS)	25 000,00 €	3 000,00 €	-88,00%
110 - Parc Crevy	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00%
111 - Sécurisation des espaces publics	140 000,00 €	50 000,00 €	-64,29%
112 - Espaces jeunes Roseaux	0,00 €	30 000,00 €	/
113 - Communication	0,00 €	23 000,00 €	/
114 - Extension crèche municipale	0,00 €	466 000,00 €	/
115 - Sécurité routière impasse Verdaine	0,00 €	5 000,00 €	/
116 - Aménagement RD 1005	0,00 €	45 000,00 €	/
117 - Espaces verts et décorations de Noel	0,00 €	51 000,00 €	/
	4 846 629,56 €	4 167 297,00 €	-14,02%

Les différents projets d'investissements les plus importants financièrement sont les suivants :

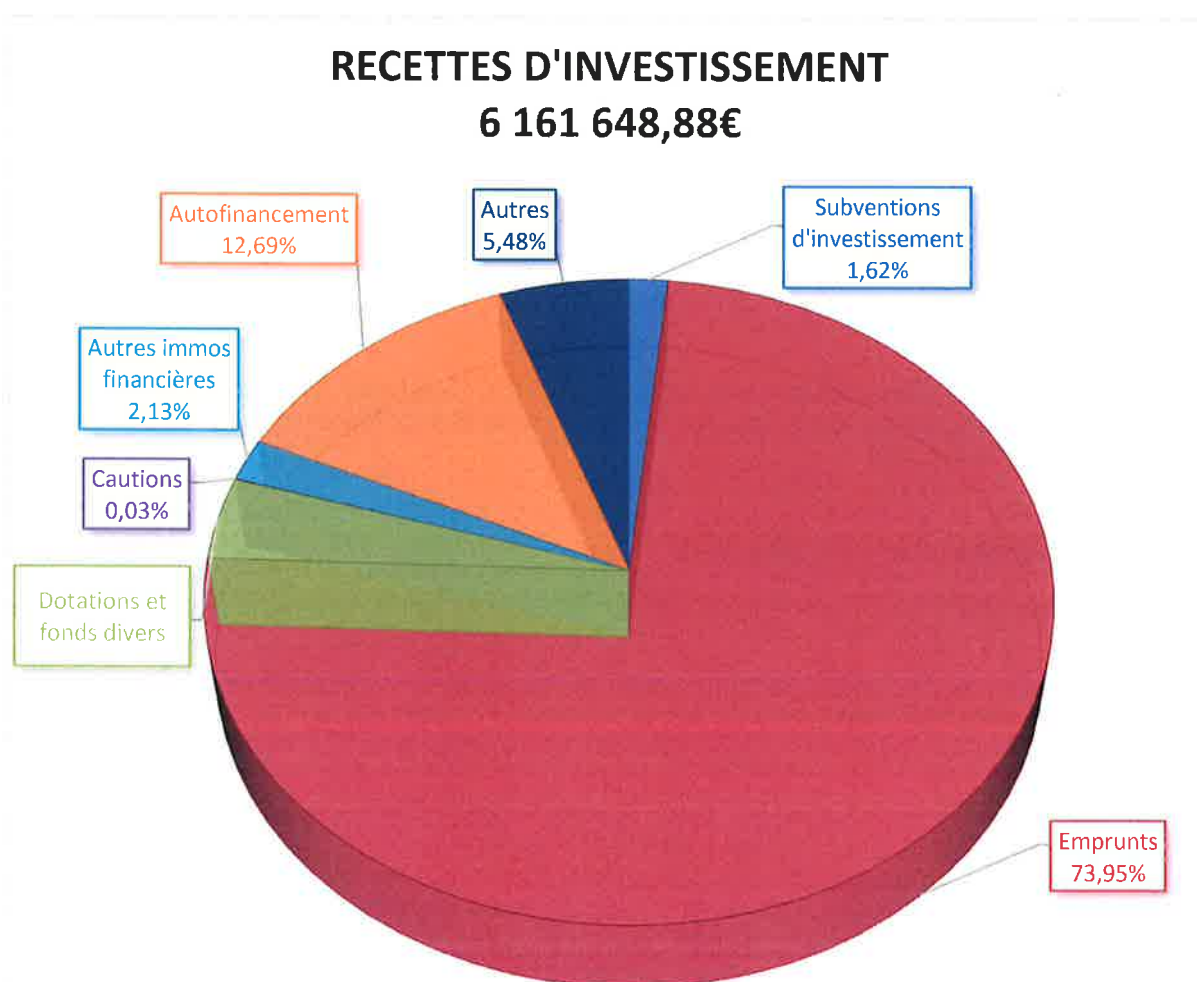
- Extension du bâtiment ABC pour les activités périscolaires
- Extension de la crèche municipale Arc en Ciel
- Lancement des études de rénovation de la maison communale et de l'église
- Construction d'une halle couverte dans l'aire de loisirs
- Rénovation de l'éclairage public
- Aménagements voirie : place de la Fruitière, études route des Mermes, études impasse Verdaine, voie piétonne Mardassons...
- Poursuite de l'élaboration du schéma de mobilité douce sur la D1005
- Acquisition de divers terrains
- Extension de la caserne des pompiers
- Opérations de portage foncier

En plus de ces crédits inscrits au BP 2024, il convient d'ajouter les restes à réaliser de 2023 pour un montant de 735 059,89 €.

B) Les recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **6 161 648,88 €**.

Elles se décomposent de la manière suivante :



- **Dotations et fonds divers (chapitre 10)**

Ces fonds propres représentent un montant total de 252 250 € au BP 2024, répartis ainsi :

- Le produit issu du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) prévu à hauteur de 200 000 €. Il s'agit de compenser, à taux forfaitaire, la charge de TVA que la commune a supporté sur ses dépenses réelles d'investissement de l'année N-2. Le montant est équivalent à celui inscrit en 2023.
- Les recettes provenant de la Taxe d'aménagement sont estimées à 52 250 €. Elles sont en baisse par rapport à l'inscription de 2023 mais correspondent davantage au réalisé.

- **Subventions d'investissement (chapitre 13)**

A ce jour, les subventions d'investissement sont connues (c'est-à-dire notifiées) et prévues à hauteur de 100 000 €. Elles correspondent à un versement de la CAF pour le projet d'extension du bâtiment ABC. Si d'autres subventions venaient à être notifiées en cours d'année, elles seraient inscrites dans les documents budgétaires suivants (BS ou DM).

- **Autres immobilisations financières (chapitre 27)**

Une enveloppe de 131 160 € est inscrite au BP 2024. Elle se décompose du remboursement de l'avance financière du budget annexe Parkings pour un montant de 124 000 € (comptabilisation de 2023 et 2024) et du remboursement de l'avance de trésorerie du budget annexe Cimetière pour un montant de 7 160 €.

- **Cautions (chap 165)**

Un montant de 2 000 € est prévu pour les recettes récupérées lorsqu'un locataire prend possession d'un local appartenant à la commune.

- **Emprunts (chap 16)**

Pour équilibrer le budget 2024, il est prévu un emprunt de 4 556 654 € au BP 2024 contre 4 351 105 € au BP 2023. Ce crédit budgétaire devrait disparaître lors du budget supplémentaire après l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

- **Écritures d'ordre (chap 021, 040 et 041)**

Le virement de la section de fonctionnement est de 781 852,64 € et les écritures d'amortissement de 336 282,24 €.

Une écriture d'ordre complémentaire concernant la régularisation d'opérations d'urbanisme est inscrite pour un montant de 1 450 €.

4. LES BUDGETS ANNEXES

Comme pour le budget principal, les résultats de clôture des budgets annexes de l'exercice 2023 seront intégrés en 2024 lors du vote des budgets supplémentaires correspondants.

A) Budget annexe Parkings

	BP 2023	BP 2024
	INVESTISSEMENT	
Dépenses	196 166,73 €	102 720,79 €
Recettes	196 166,73 €	102 720,79 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	
Dépenses	171 788,00 €	100 000,00 €
Recettes	171 788,00 €	100 000,00 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	
Dépenses	367 954,73 €	202 720,79 €
Recettes	367 954,73 €	202 720,79 €
Solde	0,00 €	0,00 €

- **Section de fonctionnement**

En 2024, les recettes de fonctionnement issues du stationnement des parkings ont été estimées à 100 000 € afin de se rapprocher davantage du réalisé de 2023 qui était de 102 349,80 €. La baisse est donc de -40% entre le BP 2023 et le BP 2024.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'entretien des espaces verts, aux frais de fonctionnement remboursés au budget principal ou encore au contrat avec SAGS qui exploite l'activité de stationnement.

- **Section d'investissement**

Les résultats seront intégrés lors du vote du Budget Supplémentaire. En attendant, afin d'équilibrer la section, il a fallu inscrire 40 000 € d'emprunts en recettes.

Par ailleurs, les dépenses sont plus importantes en 2024 car le budget annexe est concerné par le remboursement anticipé de deux emprunts auprès du Syane pour un montant de 61 787,33 €. Lorsque les résultats seront intégrés, il faudra également inscrire le remboursement du prêt au budget principal pour un montant de 62 000 €.

Deux crédits budgétaires de 20 000 € chacun ont été inscrits aux chapitres 21 et 23, s'il s'avérait que des travaux urgents devaient intervenir avant le vote du BS.

B) Budget annexe Cimetière

	BP 2023	BP 2024
	INVESTISSEMENT	
Dépenses	18 956,32 €	21 446,40 €
Recettes	18 956,32 €	21 446,40 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	
Dépenses	27 956,32 €	21 446,40 €
Recettes	27 956,32 €	21 446,40 €
Solde	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	
Dépenses	46 912,64 €	42 892,80 €
Recettes	46 912,64 €	42 892,80 €
Solde	0,00 €	0,00 €

Ce budget annexe est utilisé uniquement pour l'achat et la vente de caveaux.

Les résultats ne seront affectés qu'au moment du budget supplémentaire, à la suite du vote du compte administratif.

Il n'est pas prévu en 2024, de racheter des caveaux car le stock paraît suffisant. Afin de pouvoir inscrire des prévisions budgétaires, nous avons estimé les ventes de trois caveaux en 2024.

Ces ventes vont permettre de rembourser au budget principal, une partie de l'avance de trésorerie que celui-ci avait octroyé au budget annexe en 2023.

Par ailleurs, ce budget peut paraître conséquent mais il est surtout composé d'écritures d'ordre correspondant aux écritures de stock des caveaux.